

The City of Saint John

États financiers consolidés

Le 31 décembre 2015

The City of Saint John

Le 31 décembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
États financiers consolidés	
Rapport des auditeurs	1 – 2
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 – 44

Rapport de l'auditeur indépendant

À son honneur monsieur le Maire et aux membres du conseil communal de The City of Saint John

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de The City of Saint John «la Ville», qui comprend les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2015, ainsi que les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte s.r.l.

Comptables agréés
Le 22 août 2016

The City of Saint John

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2015

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014 Retraité (note 3)
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	28 879 337	13 354 780
Débiteurs (note 6), (note 7) et (note 8)	15 934 185	26 804 419
Placement dans les services énergétiques (note 9)	50 833 600	44 916 864
Autres placements (note 10)	7 913 047	8 055 710
	103 560 169	93 131 773
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	29 484 048	29 246 800
Revenus reportés	1 801 578	1 805 470
Paiements de transfert reportés (note 12)	1 098 153	2 933 087
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 14)	123 690 809	131 374 900
Emprunt bancaire à payer (note 4)	108 582	156 715
Dettes à long terme (note 13)	221 444 436	225 595 284
	377 627 606	391 112 256
Dettes nettes	(274 067 437)	(297 980 483)
Actifs non financiers		
Stocks	1 469 832	1 399 249
Charges payées d'avance	1 098 292	1 837 789
Immobilisations corporelles (note 22)	928 272 092	928 831 425
	930 840 216	932 068 463
Excédent accumulé	656 772 779	634 087 980
Éventualités (note 15)		
Engagements (note 16)		

Approuvé par :

Don Darling, maire

David Merrithew, président du Comité des finances

The City of Saint John

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	Budget 2015 (non audité) (note 2)	2015	2014 Retraité (note 3)
	\$	\$	\$
Revenus			
Impôts fonciers	118 325 922	118 325 922	117 667 569
Subvention inconditionnelle	21 250 308	21 033 980	19 701 031
Autres revenus autonomes (note 27)	28 054 550	25 125 562	26 181 451
Revenus tirés des services publics d'eau et d'égouts (note 18)	38 897 400	37 745 373	38 472 819
Revenus divers	705 629	1 472 481	1 836 991
Apports d'autres entités (note 27)	750 000	11 921 225	11 943 607
Bénéfice net des services énergétiques	-	5 916 736	1 869 443
	207 983 809	221 541 279	217 672 911
Charges			
Services gouvernementaux généraux (note 27)	42 513 756	32 062 629	33 599 156
Services de protection (note 27)	50 748 257	48 947 307	49 611 875
Services de transport (note 27)	38 006 934	49 906 075	48 666 391
Services publics d'eau et d'égouts (note 27)	42 371 000	34 612 882	33 729 452
Services d'hygiène du milieu (note 27)	3 546 103	3 262 654	3 350 209
Services de mise en valeur de l'environnement (note 27)	22 356 046	20 030 186	20 216 693
Services récréatifs et culturels (note 27)	10 448 909	10 034 747	10 365 013
Perte nette aux services énergétiques	-	-	8 473 200
	209 991 005	198 856 480	208 011 989
Excédent annuel	(2 007 196)	22 684 799	9 660 922
Excédent accumulé au début de l'exercice	-	634 087 980	624 427 058
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(2 007 196)	656 772 779	634 087 980

Les notes complémentaires sont une partie intégrante des présents états financiers consolidés.

The City of Saint John

État consolidé de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	2015	2014
	\$	\$
Excédent annuel	22 684 799	9 660 922
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 22)	(39 412 548)	(44 902 563)
Cession d'immobilisations corporelles (note 22)	2 917 437	2 425 533
Amortissement des immobilisations corporelles (note 22)	37 054 444	35 738 236
(Augmentation) diminution des stocks	(70 583)	9 021
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	739 497	(703 025)
Augmentation (diminution) de l'actif net	1 228 247	(7 432 798)
Dette nette au début de l'exercice	(297 980 483)	(300 208 607)
Dette nette à la fin de l'exercice	(274 067 437)	(297 980 483)

The City of Saint John
État consolidé des flux de trésorerie
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 Retraité (note 3) \$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	22 684 799	9 660 922
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 22)	37 054 444	35 738 236
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	2 646 875	2 011 483
Placement dans les services énergétiques	(5 916 736)	6 603 757
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	10 870 234	(8 247 578)
Stocks	(70 583)	9 021
Charges payées d'avance	739 497	(703 025)
Comptes créditeurs et charge à payer	237 248	(3 224 381)
Revenus reportés	(3 892)	64 220
Paiements de transfert reportés	(1 834 934)	(2 596 531)
Autres passifs postérieurs à l'emploi	(7 684 091)	(7 926 900)
	58 722 861	31 389 224
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 22)	(39 412 548)	(44 902 563)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	270 562	414 050
	(39 141 986)	(44 488 513)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(18 150 848)	(25 277 942)
Produit de la dette à long terme	14 000 000	37 900 000
Remboursement d'un emprunt bancaire	(48 133)	(44 444)
	(4 198 981)	12 577 614
Activités de placement		
Placements (note 10)	142 663	(470 527)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	15 524 557	(992 202)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	13 354 780	14 346 982
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	28 879 337	13 354 780

Les notes complémentaires sont une partie intégrante des présents états financiers consolidés.

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

1. Objectif de l'organisme

The City of Saint John (la « Ville ») a reçu sa charte royale d'incorporation en 1785. En tant que municipalité, la Ville est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La Ville s'est dotée de l'énoncé de vision suivant : « Nous sommes des gens dynamiques et engagés, qui sommes portés à travailler ensemble pour fournir des services qui répondent aux besoins de la collectivité et les livrer de façon durable et rentable. »

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Ville représentent les déclarations de la direction de la Ville et ils ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les Administrations locales, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Professionnel Agréés.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Ville sont les suivantes :

Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les variations de la dette nette et les flux de trésorerie compris dans le périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe tous les organismes et les entreprises qui ont l'obligation de rendre compte de la gestion de leurs opérations et de leurs ressources à la Ville, et qui appartiennent à la Ville ou sont sous son contrôle.

Les opérations et soldes interministériels et interorganismes sont éliminés.

Les états financiers préparés en fonction des Normes comptables pour le secteur public sont axés sur la situation financière de la Ville et sur son évolution. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les actifs et les passifs de la Ville.

Les entités incluses dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

1. Le Fonds de fonctionnement général de The City of Saint John
2. Le Fonds de capital et d'emprunt de The City of Saint John
3. Le Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
4. Le Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
5. La Commission sur le stationnement de Saint John
6. Saint John Transit
7. Saint John Non Profit Housing Inc.
8. Saint John Development Corporation
9. Saint John Industrial Parks Inc.
10. Commission de Harbour Station
11. Commission du centre aquatique de Saint John
12. Centre du commerce et des congrès de Saint John
13. Saint John Energy
14. Aréna Lord Beaverbrook
15. Bureau des commissaires de la police de Saint John
16. Bibliothèque publique de Saint John
17. Saint John Jeux Canada Games Foundation, Inc.

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

2. Sommaires des principales méthodes comptables (suite)

Placement dans les services énergétiques

Le placement de la Ville dans Saint John Energy est comptabilisé selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux principes comptables généralement reconnus, tel que le recommandent les normes comptables secteur public (« NCSP ») pour les entreprises publiques. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les principes comptables de l'entreprise publique ne sont pas ajustés pour se conformer à ceux de la Ville et les soldes et les opérations interorganismes ne sont pas éliminés. La Ville comptabilise ses participations dans le bénéfice annuel ou la perte annuelle de Saint John Energy dans ses états consolidés des résultats et une hausse ou une baisse correspondante dans ses actifs de placement.

Budget

Les données budgétaires comprises dans les présents états financiers ont été approuvées par le conseil le 22 décembre 2014 et par le ministère des Gouvernements locaux, le 26 février 2015. Le budget n'est pas audité et ne comprend pas l'élimination des revenus et des charges interorganismes des entités contrôlées.

Constatation des revenus

Les produits non affectés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque la réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés en produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les impôts fonciers, qui sont autorisés par le Conseil, sont constatés à titre de revenus pour la période au cours de laquelle les impôts sont levés.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers consolidés à titre de revenus dans la période au cours de laquelle les faits donnant lieu au transfert surviennent, dans la mesure où les transferts ont été autorisés, tous les critères d'admissibilité ont été respectés, sauf lorsque les stipulations du transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif, et des estimations raisonnables des montants peuvent être faites. Les transferts sont comptabilisés en revenus reportés lorsque les montants sont reçus, mais que tous les critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens consommés et services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur l'information relative aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments des états financiers consolidés à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation des immobilisations corporelles, les taux d'amortissement et les provisions pour créances douteuses à l'égard des montants à recevoir.

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

2. Sommaires des principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure (suite)

Les estimations sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue chaque année pour tenir compte des nouvelles informations disponibles. Les présents états financiers font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, le placement dans les services énergétiques, les autres placements, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt bancaire à payer et la dette à long terme. À moins d'indications contraires, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Ville à d'importants risques en matière de taux d'intérêt, de change ou de crédit. La valeur juste de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'indications contraires.

La Ville est assujettie au risque de crédit qui découle de ses débiteurs. La Ville atténue le risque de crédit grâce à la gestion continue du crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes auprès de banques et les dépôts à court terme ayant des échéances initiales de trois mois ou moins.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers ayant une existence matérielle :

- qui sont destinés à être utilisés par la municipalité pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnés en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles;
- dont la durée s'étend au-delà d'un exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- dont la valeur minimale est de 5 000 \$, dans le cas d'immobilisations individuelles, ou de 25 000 \$, en ce qui a trait aux immobilisations groupées;
- qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

2. Sommaires des principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend tous les montants directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les immobilisations dont la valeur se situe en deçà du seuil établi sont passées en charges aux fins de la comptabilité. Le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Type d'immobilisation	Années
Matériel et machinerie légère	3 – 25
Fournitures et matériel de bureau	5 – 15
Matériel et logiciels liés aux technologies de l'information	1 – 15
Terrains	s.o.
Aménagements de terrain	5 – 100
Améliorations locatives	Durée du contrat de location
Bâtiments municipaux	10 – 70
Transport	5 – 50
Véhicules motorisés et équipement mobile	5 – 20
Réseaux d'eau et d'eaux usées	5 – 100

Au cours de l'année d'acquisition et de l'année de cession, la moitié de l'amortissement annuel est constaté.

Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties tant que l'immobilisation n'est pas en état d'utilisation productive.

La valeur des immobilisations corporelles est réduite lorsque des conditions indiquent que la valeur de l'immobilisation a diminué, que la réduction de valeur peut être estimée de façon objective et qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la réduction soit permanente. Les moins-values nettes sont passées en charges dans l'état des résultats.

Les immobilisations qui proviennent d'un apport sont comptabilisées à la juste valeur de marché à la date de la construction ou du don. Dans certaines circonstances, elles peuvent être comptabilisées au coût de remplacement.

Information sectorielle

La Ville offre un vaste éventail de services à ses résidents. Aux fins de la présentation de l'information par la direction, les opérations et les activités sont classées et présentées selon leur fonction. Cette présentation a été mise sur pied en vue de comptabiliser des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs, conformément à des règlements et à des restrictions particuliers. Les services municipaux sont fournis par les secteurs suivants :

Services gouvernementaux généraux

Ce secteur est responsable de la gouvernance et de l'administration financière générale de la Ville, ce qui comprend les fonctions liées au conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et la conformité aux lois, ainsi que les relations avec les citoyens.

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

2. Sommaires des principales méthodes comptables (suite) Information sectorielle (suite)

Services de protection

Ce secteur est responsable de la prestation de services policiers, de services de protection contre les incendies, de mesures d'urgence, de contrôle des animaux et d'autres mesures de protection.

Services de transport

Ce secteur est responsable des services de transport en commun, de l'entretien des routes et des rues, de l'éclairage des voies publiques, des services de gestion de la circulation, du stationnement et d'autres fonctions liées au transport.

Services publics d'eau et d'égouts

Ce secteur est responsable de la prestation de services publics d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et le fonctionnement des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagons.

Services d'hygiène du milieu

Ce secteur est responsable de la prestation de services de ramassage et d'élimination des déchets.

Services de mise en valeur de l'environnement

Ce secteur est responsable de la planification et du zonage, de la mise en valeur des collectivités, du tourisme et d'autres services de mise en valeur et de promotion de la municipalité.

Services récréatifs et culturels

Ce secteur est responsable de l'entretien et du fonctionnement des installations récréatives et culturelles, y compris les piscines, les arénas, les parcs et les aires de jeu, ainsi que d'autres installations récréatives et culturelles.

Services énergétiques

Ce secteur comprend un service public qui ne génère pas d'électricité, mais en fait la distribution à des clients municipaux, résidentiels, généraux et industriels par l'intermédiaire de 12 interconnexions avec des points d'approvisionnement et des sous-stations situés dans la Ville. Ce secteur fournit également des services d'éclairage des voies publiques et d'éclairage par zone ainsi que des services de location de chauffe-eau.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou au coût de remplacement net, selon le moindre des deux montants. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Ville constate ses obligations en vertu des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes comme il est présenté à la note 13. Lorsque nécessaire, la Ville entreprend des évaluations actuarielles.

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

3. Changement de méthode comptable

Régime à risques partagés de la Ville de Saint John

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015, la Ville a choisi de modifier sa méthode comptable à l'égard du régime à risques partagés de la Ville de Saint John (le « régime »), comme il est décrit à la note 14, en vue de se conformer à la norme comptable 3250 pour le secteur public. La Ville comptabilisait auparavant le régime conformément aux exigences qui régissent les régimes à cotisations déterminées en vertu de la même norme comptable. Compte tenu du changement de méthode, la quote-part de l'excédent ou du déficit du régime revenant à la Ville, calculée conformément à la norme, est comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière de la Ville. La Ville comptabilise son régime à risques partagés au moyen de la méthode de comptabilisation des régimes conjoints à prestations déterminées. Les charges relatives à la retraite, qui diffèrent des cotisations réelles versées au régime par la Ville, seront comptabilisées dans l'état des résultats, conformément à la norme. Le changement de méthode a été appliqué de façon rétroactive, et la date de transition est le 1^{er} janvier 2014. Au début de l'exercice considéré, des suites du changement de méthode, un passif de 110,9 M\$ au titre des prestations constituées et des gains actuariels non amortis de 7,0 M\$ ont été comptabilisés dans les états financiers.

La Ville partage les risques importants liés au régime sur une base équitable avec les participants au régime. Les versements des cotisations sont partagés à raison de 55,9 % pour la Ville et de 44,1 % pour les employés, compte non tenu de la cotisation temporaire supplémentaire correspondant à 17 % du revenu. Depuis le 1^{er} avril 2013, la Ville de Saint John est tenue de verser des cotisations temporaires au régime de retraite à risques partagés à hauteur de 17 % du revenu de tous les employés qui participent au régime; ces cotisations temporaires cesseront le 31 mars 2028, ou plus tôt, si le régime atteint un ratio de financement avec entrants de 150 %, comme le définit la *Loi sur les prestations de pension*, dans la mesure où ces cotisations temporaires ne cessent pas avant le 31 mars 2023, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si la *Loi de l'impôt sur le revenu* exige la fin des cotisations temporaires avant le 31 mars 2023, celles-ci reprendront dès qu'elles redeviendront permises en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et ce, jusqu'à ce que des cotisations temporaires aient été versées pour l'équivalent d'une période totale de dix ans.

En vue de déterminer la quote-part appropriée du régime revenant à la Ville, l'obligation au titre des prestations constituées du régime est divisée en deux tranches : la tranche qui sera financée uniquement par la Ville au moyen des cotisations temporaires et la tranche qui sera partagée à 55,9 % par la Ville.

Le passif au titre des prestations de retraite constituées à la date de la transition est égal à l'ensemble de la tranche de l'obligation au titre des prestations constituées liée aux cotisations temporaires financées uniquement par la Ville, plus 55,9 % de la tranche restante de l'obligation au titre des prestations constituées, déduction faite des actifs du régime. Le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice, les intérêts débiteurs, les coûts des services passés et les gains ou les pertes actuariels, le cas échéant, sont ventilés de la même manière.

Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur de marché et les gains ou les pertes actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (la « DMERCA »).

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

3. Changement de méthode comptable

Régime à risques partagés de Saint John Energy

Le 1^{er} juin 2013, The Power Commission of the City of Saint John Superannuation Fund, un régime de retraite à prestations déterminées, a été remplacé par le régime à risques partagés de Saint John Energy (le « RRP de SJE »), en vertu de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick.

Le principal objectif du RRP de SJE est d'offrir des prestations de retraite aux employés admissibles sous forme de paiements périodiques aux retraités, et ce, jusqu'à leur décès, en fonction de leurs années de service en tant qu'employés. Le RRP de SJE vise également à offrir aux participants des prestations assurées sans garantie absolue, mais selon une approche de gestion axée sur le risque offrant un haut degré de certitude que les prestations de base pourront être payées dans la vaste majorité des scénarios économiques futurs éventuels. Comme il s'agit d'un régime à risques partagés, tous les ajustements futurs en fonction du coût de la vie pour les retraités actuels et futurs ainsi que les autres avantages complémentaires en vertu du RRP de SJE seront accordés uniquement dans la mesure où les fonds sont suffisants, comme le détermine le conseil des fiduciaires du RRP de SJE conformément aux lois et à la politique de capitalisation applicables.

Saint John Energy (« SJE ») et les participants au RRP de SJE fournissent chacun un apport à hauteur de 9 % du revenu ouvrant droit à pension, et SJE fournit temporairement un apport additionnel de 8,5 % du revenu ouvrant droit à pension, jusqu'en 2028, ou avant si le RRP de SJE atteint certaines cibles en matière de gestion du risque en vertu de la politique de capitalisation. Les taux de cotisation de SJE et des participants peuvent augmenter ou diminuer jusqu'à 2 % du revenu ouvrant droit à pension, dans la mesure où certaines mesures financières et cibles de gestion du risque sont atteintes. Une augmentation ou une diminution du taux de cotisation correspondant à 2 % du revenu ouvrant droit à pension correspond à la variation cumulative maximale du taux de cotisation pour le RRP de SJE.

Compte tenu de la nature d'un régime à risques partagés, les prestations ne sont plus garanties par SJE. Pour les années de services ouvrant droit à pension avant la date de la conversion, les prestations de base (avant tout ajustement pour tenir compte du fait que le rendement réel des placements est supérieur ou inférieur aux prévisions) correspondent au nombre d'années de service ouvrant droit à pension du participant, jusqu'à concurrence de 35 ans, multiplié par 2 % du revenu ouvrant droit à pension annuel moyen des trois meilleures années du participant. Pour les années de service ouvrant droit à pension après la date de la conversion, les prestations de retraite correspondent à 2 % du revenu annuel de base de l'employé (moyenne en carrière).

Les états financiers de SJE présentent le RRP de SJE en tant que régime à cotisations déterminées, et par conséquent, ses auditeurs ont émis une opinion avec réserve. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015, en consolidant les résultats de SJE dans ses états financiers, la Ville a choisi de modifier sa méthode comptable conformément aux exigences relatives aux régimes à prestations déterminées en vertu de la Norme internationale d'information financière (« IFRS ») IAS 19, *Avantages du personnel*.

En raison du changement de méthode comptable, l'écart entre le total des coûts liés aux prestations déterminées calculé en vertu d'IAS 19 selon le traitement comptable des régimes à prestations déterminées et les cotisations réelles de SJE au régime de retraite versées au RRP de SJE conformément au traitement comptable des régimes à cotisations déterminées, comme il est présenté dans les états financiers de SJE, est calculé comme suit :

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

3. Changement de méthode comptable (suite)

	2015 \$	2014 \$
Ajustement au coût des prestations de retraite		
Coût des services rendus	1 457 700	1 001 700
Intérêts débiteurs	1 032 400	835 900
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations déterminées	(2 560 700)	7 839 500
Moins		
Cotisations de l'employeur	(1 241 200)	(1 203 900)
Ajustement de l'état consolidé des résultats et du surplus accumulé	(1 311 800)	8 473 200
Capitaux propres de Saint John Energy à la fin de l'exercice, données présentées antérieurement	-	53 390 064
Capitaux propres de Saint John Energy à la fin de l'exercice, données retraitées	-	44 916 864

Évaluations actuarielles du RRP de SJE

Le conseil des fiduciaires mène chaque année des évaluations actuarielles du RRP de SJE aux fins de la réglementation. Les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la réglementation ont été préparées au 1er janvier 2014 et au 1er janvier 2015. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilisation des prestations déterminées reposent sur les données liées aux participants utilisées pour mener ces évaluations aux fins de la réglementation, mais selon les hypothèses les plus probables, qui sont présentées ci-dessous. L'obligation au titre des prestations déterminées au 1er janvier 2014 et le coût des services rendus pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée à cette date. L'obligation au titre des prestations déterminées au 31 décembre 2014 et le coût des services rendus pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2014. L'obligation au titre des prestations déterminées au 31 décembre 2015 et le coût des services rendus pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2014 et dont les données ont été extrapolées au 31 décembre 2015, selon les hypothèses en vigueur au 31 décembre 2015. Les évaluations actuarielles reposent sur un nombre d'hypothèses portant sur des événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les hausses salariales, le taux de rotation du personnel et le taux de mortalité. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la direction. Le tableau qui suit résume les principales hypothèses utilisées dans le cadre des évaluations comptables et des extrapolations des prestations déterminées aux diverses dates indiquées :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2014
Taux d'actualisation	3,95 %	3,85 %	4,70 %
Taux d'inflation	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Ajustement en fonction du coût de la vie	75,1 % du taux d'inflation	76,1 % du taux d'inflation	76,7 % du taux d'inflation
Hausses salariales	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux de mortalité : CPM 2014			
Taux de mortalité global selon l'échelle CPM-B			

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

3. Changement de méthode comptable (suite)

Ajustements des données de l'exercice précédent

Les données au 31 décembre 2014 présentées à des fins de comparaison ont été retraitées par rapport à celles présentées précédemment. Les ajustements suivants ont été apportés aux données des périodes précédentes :

	2014
	\$
Ajustements au surplus (déficit) annuel	
Surplus annuel, données présentées précédemment dans l'état consolidé des résultats et du surplus accumulé	11 734 122
Ajustement à la charge de retraite	(2 073 200)
Surplus annuel, données retraitées	9 660 922
Ajustements au surplus accumulé à l'ouverture	
Données présentées précédemment	753 461 180
Investissement dans les services liés à l'énergie	(8 473 200)
Gain actuariel non amorti	(7 000 000)
Passif au titre des prestations constituées	(103 900 000)
Total des ajustements au surplus accumulé	(119 373 200)
Surplus accumulé à l'ouverture, données retraitées	634 087 980

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

4. Emprunt bancaire à payer

La Ville a des facilités de crédit avec La Banque de Nouvelle-Écosse. Selon les modalités de la lettre d'engagement signée entre la Ville et La Banque de Nouvelle-Écosse, la Ville peut emprunter jusqu'à 5,5 M\$ à des fins de fonctionnement et 25 M\$ pour assurer le financement des dépenses en immobilisations en attendant d'obtenir un financement à long terme. Le taux d'intérêt des facilités de crédit correspond au taux préférentiel de la Banque moins 0,5 % par année, l'intérêt étant payable mensuellement. Au 31 décembre 2015, le solde du prêt-relais était nul (nul en 2014) et le solde de la marge de crédit d'exploitation était nul (nul en 2014).

5. Trésorerie

La trésorerie comprend les éléments suivants :

	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$
Trésorerie non affectée	21 191 635	6 850 810
Trésorerie affectée		
Fonds de réserve aux fins d'acquisition d'immobilisations	2 830 000	2 783 500
Fonds Airspace 2049	20 766	13 046
Fonds de morcellement des terrains	58 961	58 375
Fonds de développement futur de Saint John Non Profit Housing	50 457	49 955
Dépôts liés à des contrats	532 370	610 524
Taxe sur l'essence	1 098 152	-
Fonds de réserve pour remplacement de Saint John Non Profit Housing	3 045 345	2 937 468
Fonds de subventions excédentaires de Saint John Non Profit Housing	51 651	51 102
	28 879 337	13 354 780

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

6. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Montants à recevoir des contribuables au titre des services publics d'eau et d'égouts	7 913 606	10 068 747
Autres	5 624 309	6 503 350
Montant à recevoir du gouvernement fédéral (note 7)	2 376 281	8 245 156
Montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick (note 8)	1 847 604	3 503 274
Provision pour créances douteuses	(1 827 615)	(1 516 108)
	15 934 185	26 804 419

7. Montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes

Les montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes sont les suivants :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Montant à recevoir de l'Agence du revenu du Canada au titre de la TVH	1 545 373	773 305
APECA	665 939	-
Autres	164 969	114 936
Fonds de la taxe sur l'essence	-	4 696 915
Fonds de nettoyage du port	-	2 660 000
	2 376 281	8 245 156

8. Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick

Les montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick sont les suivants :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Regional Development Corporation – Barge terminal	884 901	-
Autres	829 202	1 628 192
Département de sécurité publique – ouragans Arthur	133 501	133 501
Eau potable saine et propre	-	1 741 581
	1 847 604	3 503 274

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

9. Placement dans les services énergétiques

Variation des capitaux propres de Saint John Energy :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Capitaux propres au début de l'exercice	44 916 864	51 520 621
(Perte nette) bénéfice net	5 916 736	(6 603 757)
Capitaux propres à la fin de l'exercice	50 833 600	44 916 864

10. Autres placements

Les autres placements comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Placement dans la Fondation Jeux Canada Games	6 943 151	6 937 275
Autres placements	969 896	1 118 435
Total des autres placements	7 913 047	8 055 710

Les placements dans la Fondation Jeux Canada Games sont gardés par Scotiastrust et CIBC Melon. La stratégie de la Fondation en matière de placement consiste à détenir des obligations de sociétés ou de gouvernements de haute qualité ainsi que des placements en titres de capitaux propres liquides, qui ne comportent aucun risque de crédit ou de taux d'intérêt inhabituels. La juste valeur des placements dans des titres à revenu fixe et des titres de participation est déterminée au moyen des cours de marché à la fin de l'exercice.

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

11. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer se composent de ce qui suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Dettes fournisseurs	21 717 142	20 738 008
Salaires	5 190 743	5 776 687
Dépôts	906 006	974 396
Intérêts à payer	738 700	667 835
Conférences et tenue d'événements	610 973	626 491
Autres	158 522	160 260
Due au régime de retraite	137 052	322 701
Montants à payer à l'Agence du revenu du Canada	24 910	(19 578)
	29 484 048	29 246 800

12. Paiements de transfert reportés

Les paiements de transfert reportés comprennent ce qui suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Financement de la taxe sur l'essence	1 098 153	2 933 087

Le financement reçu dans le cadre du programme de financement de la taxe sur l'essence est comptabilisé en revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les fonds qui ne sont pas dépensés sont comptabilisés comme paiements de transfert reportés dans l'état consolidé de la situation financière.

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

13. Dette à long terme

Les obligations non garanties comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	Paiement annuel \$	2015 \$	2014 \$
Obligations non garanties de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick					
2005	3,750 à 4,375	10	473 000	-	2 843 000
2005	3,750 à 4,375	10	175 000	-	1 925 000
2005	3,750 à 4,375	10	40 000	-	240 000
2006	4,150 à 4,450	10	733 000	4 403 000	5 136 000
2006	4,150 à 4,450	10	400 000	4 400 000	4 800 000
2006	4,300 à 4,450	10	60 000	360 000	420 000
2007	4,450 à 4,850	10	380 000	2 660 000	3 040 000
2007	4,450 à 4,850	10	350 000	4 200 000	4 550 000
2007	3,300 à 4,850	10	33 000	236 000	269 000
2008	3,300 à 4,850	10	567 000	4 531 000	5 098 000
2008	3,300 à 4,850	10	125 000	1 625 000	1 750 000
2008	2,100 à 5,550	15	367 000	2 931 000	3 298 000
2008	2,100 à 5,550	15	175 000	2 275 000	2 450 000
2008	2,100 à 5,550	15	100 000	800 000	900 000
2009	0,950 à 5,000	10	933 000	8 402 000	9 335 000
2009	1,000 à 4,500	10	75 000	1 050 000	1 125 000
2009	0,950 à 5,000	10	100 000	900 000	1 000 000
2009	1,000 à 4,500	10	567 000	5 098 000	5 665 000
2009	0,950 à 5,000	10	250 000	3 500 000	3 750 000
2009	1,000 à 4,500	10	333 000	3 002 000	3 335 000
2010	1,500 à 4,550	10	1 000 000	10 000 000	11 000 000
2010	1,500 à 4,550	10	250 000	3 750 000	4 000 000
2011	1,650 à 4,250	10	1 667 000	20 332 000	21 999 000
2011	1,650 à 4,250	10	700 000	11 200 000	11 900 000
2011	1,350 à 3,450	10	300 000	3 300 000	3 600 000
2011	1,350 à 3,450	10	350 000	5 600 000	5 950 000
2011	2,060	20	200 000	3 200 000	3 400 000
2012	1,350 à 3,550	15	767 000	9 199 000	9 966 000
2012	1,350 à 3,550	15	425 000	7 225 000	7 650 000
2012	1,350 à 3,550	15	300 000	3 600 000	3 900 000
2013	1,350 à 3,700	15	687 000	8 926 000	9 613 000
2013	1,350 à 4,000	20	550 000	9 900 000	10 450 000
2013	1,350 à 4,000	20	360 000	8 280 000	8,640 000

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

13. Dette à long terme (suite)

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	Paiement annuel \$	2015 \$	2014 \$
2014	2,000	20	500 000	9 500 000	10 000 000
2014	1,150 to 3,900	15	707 000	9 893 000	10 600 000
2014	1,200 to 3,700	15	1 055 000	6 885 000	7,940,000
2014	1,200 to 3,700	20	668 000	8 012 000	8,680,000
2014	1,200 to 3,900	15	27 000	373 000	400,000
2014	1,200 to 2,150	5	56,000	224 000	280,000
2015	0,950 to 3,250	15	-	7 500 000	-
2015	1,050 to 3,650	15	-	4 370 000	-
2015	0,950 to 3,500	20	-	3 500 000	-
2015	1,050 to 3,150	20	-	1 750 000	-
2015	1,050 to 3,650	15	-	1 200 000	-
			16 805 000	208 092 000	210 897 000
AUTRES OBLIGATIONS NON GARANTIES					
Obligations non garanties de la Société canadienne d'hypothèques et de logement					
2009	3,97	15	87 869	965 626	1 053 494
Total des obligations non garanties			16 892 869	209 057 626	211 950 494

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

13. Dette à long terme (suite)

Les emprunts hypothécaires et les autres dettes à long terme comprennent ce qui suit :

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Paiement	2015	2014
		%	\$	\$	\$
Emprunts hypothécaires – Société canadienne d'hypothèques et de logement					
Bicentennial Court	1 ^{er} avril 2021	1,80	52 837	298 365	351,202
Rotary Admiral Beatty	1 ^{er} avril 2021	1,80	313 406	1 769 738	2 083 144
Projets Main et Rodney	1 ^{er} juin 2026	2,26	41 775	500 304	542 079
Projet North End	1 ^{er} janv. 2024	2,11	45 599	405 927	451 526
Projet West Side	1 ^{er} oct. 2024	2,65	42 208	399 103	441 311
Port	1 ^{er} août 2019	1,82	282 893	1 082 481	1 365 374
Projet South End	1 ^{er} déc. 2022	1,67	74 776	559 764	634 540
105 Queen Street	1 ^{er} mai 2025	1,04	20 603	217 414	238 017
46 St. James Street	1 ^{er} févr. 2023	1,62	32 671	250 243	282 914
147 Queen Street	1 ^{er} août 2028	2,35	9 180	136 901	146 081
28 Taylor Avenue	1 ^{er} nov. 2029	1,12	12 022	185 591	197 613
Autres emprunts hypothécaires					
CIBC – Rotary Court	1 ^{er} mai 2019	4,067	21 339	387 346	408 685
Financière Manuvie – Leinster Street	1 ^{er} août 2018	4,70	134 818	3 778 261	3 913 079
La Banque de Nouvelle-Écosse – Broadview Avenue	1 ^{er} avril. 2017	2,34	7 357	76 387	83 744
La Banque de Nouvelle-Écosse – 289 Turnbull	1 ^{er} sept. 2018	4,00	13 454	227 610	241 064
Programme de logement locatif abordable du Ministère du développement social					
Prêt-subvention – 40 46 Main Street	1 ^{er} mai 2026	4,45	7 000	72 333	79 333
Prêt-subvention – Leinster Street	1 ^{er} juill. 2028	4,45	45 500	568 750	614 250
Prêt-subvention – Broadview Avenue	1 ^{er} juill. 2027	4,80	5 000	57 500	62 500
Prêt-subvention – 183 – 185 Wentworth	1 ^{er} juin 2025	5,30	7 000	65 917	72 917
Prêt-subvention – 2 Newman Street	1 ^{er} avril 2031	3,10	13 542	203 125	216 667
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick					
Billet à payer – Rotary Admiral Beatty Com	1 ^{er} avril 2031	4,30	75 000	1 143 750	1 218 750
			1 257 980	12 386 810	13 644 790

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

13. Dette à long terme (suite)

Au total, la dette à long terme se compose des éléments suivants :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Obligations non garanties	209 057 626	211 950 494
Emprunts hypothécaires	12 386 810	13 644 790
Total de la dette à long terme	221 444 436	225 595 284

Les emprunts hypothécaires contractés auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sont garantis par des propriétés locatives précises situées à Saint John et, dans certains cas, par une affectation générale des revenus locatifs.

Les prêts-subventions accordés dans le cadre du programme de logement locatif abordable du Ministère du développement social et le billet à payer à la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick ne font pas l'objet d'un remboursement sur une période de vingt ans à compter du premier jour du mois qui suit la date d'ajustement des intérêts liés au projet, dans la mesure où certaines conditions sont respectées sans interruption. Si un prêt devenait payable en raison d'une défaillance, le solde résiduel faisant l'objet d'un remboursement portera intérêt au taux présenté dans le tableau.

Les prêts-subventions sont garantis par des propriétés locatives précises situées dans la Ville. Au cours de l'exercice, un montant de 78 042 \$ a été pardonné dans le cadre du Programme de logement locatif abordable du Ministère du développement social (79 333 \$ au 31 décembre 2014).

Au cours de l'exercice, une tranche de 75 000 \$ du billet de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick a été pardonnée (75 000 \$ au 31 décembre 2014).

Le montant global des remboursements de capital requis pour les cinq prochains exercices pour respecter les modalités de la dette à long terme, dans la mesure où la dette arrivant à échéance est renouvelée à des conditions comparables à celles actuellement en vigueur, se présente comme suit :

	\$
2016	27 025 178
2017	23 461 333
2018	21 238 335
2019	29 315 938
2020	20 617 210
Par la suite	99 786 442

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime à risques partagés de la Ville de Saint John

Le régime de retraite de la Ville de Saint John (l'« ancien régime de la Ville de Saint John ») a été remplacé par le régime à risques partagés de la Ville de Saint John avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013 (la date de la conversion). Le régime à risques partagés de la Ville de Saint John vise à offrir des prestations assurées aux participants du régime, sans garantie absolue, mais selon une approche de gestion axée sur la gestion du risque offrant un haut degré de certitude que les prestations de base pourront être payées dans la vaste majorité des scénarios économiques futurs éventuels. Ces objectifs sont atteints au moyen de l'élaboration d'un cadre de gestion des risques qui respecte les critères de la loi, entraîne un faible risque de réduction des prestations de base et établit les étapes précises à prendre dans l'éventualité où le ratio de capitalisation du régime deviendrait inférieur ou supérieur aux seuils établis. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait insuffisante, ces étapes comprennent la cessation de l'indexation des prestations, l'augmentation des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé), la réduction de certains avantages complémentaires et en dernier recours, la réduction des prestations de base. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait supérieure aux seuils établis, les réductions des prestations peuvent être renversées, l'indexation peut être entièrement appliquée et diverses autres hausses éventuelles peuvent être apportées, y compris une baisse des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé).

Les régimes à risques partagés sont régis par la *Loi sur les prestations de pension* de la province, laquelle prévoit un certain nombre d'exigences qui doivent être respectées afin que le régime soit admissible à l'inscription auprès du Bureau du surintendant des régimes de pension. Le régime est également assujéti à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le régime est administré par un conseil des fiduciaires qui compte quatre membres nommés par la Ville et quatre membres élus par chacun des quatre syndicats.

Les actifs du régime sont détenus par RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, qui agit en tant que dépositaire du régime. Les actifs du régime sont gérés par divers gestionnaires de placement qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire en matière de placement selon les mandats de placement approuvés par le conseil des fiduciaires du régime. Le rendement du régime est comparé à celui d'autres régimes sur une base régulière.

Pour les services rendus avant la date de la conversion, le régime prévoit des prestations de retraite au taux de 2 % par année de service, multiplié par la moyenne des trois années de service consécutives durant lesquelles le salaire de l'employé était le plus élevé au moment de la conversion. Pour les services rendus après la date de la conversion, le taux d'accumulation des prestations de retraite pour chaque année de service correspond à 1,8 % multiplié par le salaire (à l'exclusion des heures supplémentaires payées) gagné durant l'année visée, jusqu'à concurrence d'un certain plafond salarial qui est indexé chaque année (128 383 \$ en 2015).

Les prestations de retraite constituées avant la date de la conversion sont payables sans réduction lorsque la somme de l'âge du participant et de ses années de service est d'au moins 85 (ou à l'âge de 65 ans, si cet événement survient plus tôt). Les prestations de retraite constituées après la date de la conversion sont payables sans réduction dès l'âge de 60 ans pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et dès l'âge de 65 ans pour tous les autres employés. Les prestations de retraite peuvent être versées dès l'âge de 55 ans, avec une réduction.

Les régimes à risques partagés abolissent tous les droits à une indexation automatique future. Ces ajustements automatiques ont été remplacés par une indexation, comme le permet la politique de capitalisation du régime, laquelle est conditionnelle au rendement du régime à risques partagés.

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite) Régime à risques partagés de la Ville de Saint John (suite)

Les cotisations initiales exigées des employées correspondent à 12 % du revenu pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et à 9 % du revenu pour les autres employés. Les participants qui exercent des professions liées à la sécurité publique qui acceptent des postes non syndiqués auront une occasion non récurrente de choisir de cotiser à un taux plus élevé. La Ville verse des cotisations initiales exigées de l'employeur à hauteur de 15,2 % et 11,4 % du revenu (ce qui représente environ 126,7 % du taux de cotisation des employés) pour chacun de ces groupes. Les taux de cotisation initiaux pour les employés et la Ville pourraient changer en raison d'éléments déclencheurs et de limites imposées par la politique du régime en matière de capitalisation. En outre, depuis le 1^{er} avril 2013, la Ville est tenue de verser des cotisations correspondant à 17 % du revenu pour une période de 15 ans, ou jusqu'à ce que le régime atteigne un niveau de financement minimal de 150 % (calculé en vertu de la loi) des obligations selon une méthode d'évaluation avec entrants sur une période de 15 ans (des paiements doivent être faits durant au moins dix ans). La Ville n'a aucune autre obligation financière que celle de verser des cotisations aux taux susmentionnés, et dans les limites établies dans la politique de capitalisation du régime.

Dans l'éventualité d'une liquidation du régime dans les cinq années suivant la date de conversion, le régime serait liquidé en vertu des dispositions de l'ancien régime de la Ville de Saint John. Toutes les hypothèses relatives au régime à risques partagés de la Ville de Saint John ont été avancées sur la base de la continuité du régime et la Ville ne prévoit pas la liquidation du régime.

Évaluations actuarielles

Le conseil des fiduciaires mène chaque année des évaluations actuarielles du régime aux fins de la réglementation. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur ces données (avec ajustements). Les plus récentes évaluations actuarielles ont été préparées en date du 1^{er} janvier 2014 et du 1^{er} janvier 2015. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les hausses salariales, le taux de rotation du personnel et le taux de mortalité. L'obligation au titre des prestations constituées au 1^{er} janvier 2014 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée à cette date. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2014 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2014. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2015 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante repose sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2014, et dont les données ont été extrapolées au 31 décembre 2015 selon les hypothèses en vigueur au 31 décembre 2015. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la direction. Le tableau qui suit résume les principales hypothèses utilisées dans le cadre des évaluations comptables et des extrapolations aux diverses dates indiquées :

	1 ^{er} janvier 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Taux d'actualisation	6,40 %	6,30 %	6,10 %
Taux d'inflation	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Hausses salariales	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de mortalité : échelle CPM-2014, avec facteurs d'ajustement			

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite) Régime à risques partagés de la Ville de Saint John (suite)

La DMERCA est de 13 ans. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des cotisations au régime de retraite de 18 349 337 \$ (18 160 690 \$ en 2014).

Le tableau qui suit présente la quote-part du passif au titre des prestations constituées revenant à la Ville, qui correspond à la totalité de la tranche de l'obligation au titre des prestations constituées liée aux cotisations temporaires et à 55,9 % de la tranche restante de l'obligation au titre des prestations constituées, déduction faite des actifs du régime, comme il est expliqué à la note 3.

	2015	2014
	\$	\$
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville au début de l'exercice	103 900 000	117 300 000
Quote-part du coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice revenant à la Ville	5 000 000	4 800 000
Intérêts débiteurs	6 100 000	7 000 000
Moins les cotisations de la Ville	(18 300 000)	(18 200 000)
Perte actuarielle non amortie (gain actuariel non amorti)	17 400 000	(7 000 000)
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville à la fin de l'exercice	114 100 000	103 900 000
(Perte actuarielle non amortie) gain actuariel non amorti	(11 000 000)	7 000 000
Passifs au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice	103 100 000	110 900 000

Le tableau qui suit présente la quote-part des charges de retraite revenant à la Ville :

Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	5 000 000	4 800 000
Intérêts débiteurs	6 100 000	7 000 000
Amortissement de la quote-part de la perte actuarielle (du gain actuariel) revenant à la Ville	(600 000)	—
	10 500 000	11 800 000

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite) Autres avantages du personnel futurs

La Ville prévoit le paiement d'indemnités de retraite aux employés qui prennent leur retraite, conformément aux dispositions des diverses conventions collectives et politiques municipales. L'allocation de retraite est fondée sur le salaire annuel final du membre ainsi que sur ses années de service au moment du départ à la retraite. À leur départ à la retraite, les employés de la Ville ont droit à une allocation de retraite équivalant à un mois de salaire pour chaque tranche de cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Le programme a été modifié pour offrir à certains employés une option de paiement avant le départ à la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'allocations de retraite de ces employés.

La Ville prévoit également des congés de maladie pour les employés. Les congés de maladie non utilisés s'accumulent jusqu'à concurrence d'un certain nombre d'heures, qui varie selon les contrats de travail. En vertu de ce programme, les employés n'ont pas droit à un paiement en espèces en remplacement des congés de maladie inutilisés lorsqu'ils quittent leurs fonctions à la Ville, sauf dans les cas présentés ci-dessous à l'égard de la retraite des employés qui travaillent à l'extérieur (section locale 18) et des pompiers (section locale 771).

Au moment du départ à la retraite, les membres des sections locales 18 et 771 seront admissibles au paiement de 10 % de leur salaire horaire normal pour chaque heure de congé de maladie inutilisé excédant 1 760 heures ou 2 280 heures, respectivement.

La Ville paie aux employés du service d'incendie de la Ville de Saint John qui ne sont pas en mesure de travailler en raison de maladies du cœur ou de lésions pulmonaires permanentes, ou à leur conjoint ou conjointe survivant, certains montants selon les dispositions d'une loi de la Législature, soit la *Loi concernant la Saint John Firefighters Association*.

Au 1^{er} janvier 2013, le régime de retraite de la Ville a été converti en un modèle à risques partagés. Dans le cadre de la conversion, la Ville a pris en charge l'obligation de paiement au titre des prestations d'invalidité existantes qui avaient été octroyées en vertu de l'ancien régime, jusqu'à ce que les membres invalides atteignent l'âge de 65 ans. La couverture en cas d'invalidité est désormais offerte aux employés par l'entremise d'une société d'assurance qui propose une assurance invalidité de longue durée.

Finalement, certaines ententes particulières obligent la Ville à payer des prestations de retraite complémentaires à certaines personnes. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des paiements de 61 670 \$ (47 472 \$ en 2014) relativement à ces ententes.

Hypothèses et techniques d'évaluation

Des évaluations actuarielles des avantages susmentionnés sont réalisées aux fins de la comptabilité selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée le 31 décembre 2015. L'évaluation précédente avait été réalisée le 31 décembre 2014.

Les régimes d'avantages sociaux ci-dessus ne sont pas capitalisés, et par conséquent, aucun actif n'y est lié. Les prestations sont versées à même les revenus généraux à mesure qu'elles deviennent payables.

Un rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées à l'égard de ces régimes, ainsi que les principales hypothèses utilisées pour la présentation d'information et le calcul des charges sont présentés ci-dessous :

The City of Saint John
Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)
Hypothèses et techniques d'évaluation (suite)

	2015	2014
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	23 675 400	22 779 800
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	748 900	647 800
Coût des services passés, modifications au régime	1 720 509	583 200
Paiements des prestations	(3 346 400)	(3 790 300)
Intérêts débiteurs	776 500	950 100
Pertes actuarielles	3 005 400	2 504 800
Autres avantages du personnel futurs à la fin de l'exercice	26 580 309	23 675 400

	2015	2014
	\$	\$
Principales hypothèses utilisées à l'égard de ces régimes :		
Taux d'actualisation	3,51 %	3,47 %
Hausses salariales	3,00 %	3,00 %
DMERCA	De 10 à 24 ans	De 13 à 25 ans

Ces régimes d'avantages sociaux n'exigent aucune cotisation de la part des employés. Au 31 décembre 2015, le passif au titre des avantages comprenait les éléments suivants :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées (valeur comptable)		
Indemnités de retraite	3 916 200	3 750 300
Congés de maladie	7 832 000	5 563 600
Régime de retraite pour les employés souffrant de maladies du cœur et de lésions pulmonaires	4 763 700	3 445 700
Prestations d'invalidité	7 997 200	8 970 000
Ententes contractuelles de prestations de retraite complémentaires	1 152 009	1 073 500
Congés de maladie – Saint John Transit Commission	919 200	872 300
	26 580 309	23 675 400
Pertes actuarielles non amorties	(5 989 500)	(3 200 500)
	20 590 809	20 474 900

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite) Hypothèses et techniques d'évaluation (suite)

Les pertes actuarielles non amorties seront amorties sur la DMERCA des groupes de salariés concernés à compter du prochain exercice. La DMERCA est calculée de façon distincte pour chaque programme d'avantages.

La charge totale liée aux autres avantages sociaux susmentionnés comprend les éléments suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	748 900	647 800
Amortissement de la perte actuarielle	216 400	82 300
	965 300	730 100
Charges d'intérêt liées aux autres avantages sociaux	776 500	950 100
Total de la charge liée aux autres avantages du personnel futurs	1 741 800	1 680 200

15. Éventualités

Conformément à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Ville est également responsable d'une quote-part des obligations non garanties et des autres dettes à long terme émises au nom de la Commission de gestion des déchets solides de Fundy (la « Commission »). La quote-part revenant à la Ville est déterminée en fonction de son pourcentage de la population totale des municipalités et des régions non constituées participantes. Au 31 décembre 2015, le total des dettes impayées se chiffrait à 1 200 000\$ (1 790 000\$ en 2014). Selon les données démographiques de 2003, la Ville assume la responsabilité d'environ 55 % des dettes de la Commission.

De temps à autre, la Ville peut faire l'objet de diverses enquêtes, réclamations et procédures juridiques visant diverses questions dans le cours normal de ses activités. La direction estime que tout passif découlant de la résolution de ces questions n'aura pas d'incidence néfaste significative sur la situation financière et les résultats consolidés des activités de la Ville. La Ville est au courant des éventuelles réclamations liées à l'affaire Estabrooks; toutefois, comme aucune réclamation officielle n'a été déposée, la Ville n'est pas en mesure d'estimer le montant de l'obligation connexe, le cas échéant.

16. Engagements

Commission des installations régionales du Grand Saint John

La Commission des installations régionales du Grand Saint John (la « Commission des installations régionales ») a été créée en 1998 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission des installations régionales le pouvoir de déterminer le montant annuel de la contribution municipale totale au fonctionnement de cinq installations régionales : la Commission du centre aquatique de Saint John, la Commission de Harbour Station, le Centre du commerce et des congrès de Saint John, le Théâtre Impérial et le Centre des arts de Saint John. Selon les dispositions de la loi, la contribution de la Ville correspond à sa quote-part du budget de fonctionnement de la Commission des installations régionales en fonction des assiettes fiscales des municipalités participantes. Ces dernières comprennent les Villes de Quispamsis, de Rothesay, de Grand Bay-Westfield et de Saint John. La contribution de la Ville est de 67,81 % en 2014 (68,14 % en 2014).

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

17. Conformité des emprunts à court terme

Emprunts interfonds

Le Guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés dans l'année qui suit, à moins que l'emprunt ne grève un projet d'investissement en immobilisations. Les montants payables entre fonds sont conformes aux exigences.

Emprunt de fonctionnement

Comme la *Loi sur les municipalités* l'exige, les emprunts visant le financement du fonctionnement du Fonds d'administration générale sont restreints à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts visant le financement du fonctionnement du Fonds de services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement de l'exercice. En 2014, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

18. Excédent ou déficit du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts

La *Loi sur les municipalités* exige que l'excédent ou le déficit du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts soit incorporé dans au moins un des quatre budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice qui suit. Le solde de l'excédent ou du déficit à la fin de l'exercice se compose de ce qui suit :

	2015	2014
	\$	\$
Excédent de 2015	644 449	-
Excédent de 2014	2 030 633	2 030 633
Excédent de 2013	1 106 347	1 475 129
Excédent de 2012	252 552	378 827
Excédent de 2011	10 792	21 585
Excédent de 2010	-	54 278
	4 044 773	3 960 452

19. Transfert des coûts d'eau

Le transfert des coûts d'eau de la Ville pour la protection contre les incendies s'inscrit dans les limites maximales permises par le Règlement 81-195 de la *Loi sur les municipalités* d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau pour la population.

The City of Saint John
Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

20. Fonds en fiducie

Les fonds administrés par la Ville pour des tierces parties ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2015, les fonds administrés se chiffraient à 476 797\$ (472 901\$ en 2014).

21. Fonds et réserves

	Réserve capital eau et égouts	2015 total	2014 total
Actifs			
Trésorerie	2 830 000	2 830 000	2 783 500
Excédent accumulé	2 830 000	2 830 000	2 783 500
Revenus			
Transferts du fonds d'utilité de l'eau et des égouts	21 448	21 448	2 521 392
Intérêt	25 052	25 052	3 108
Excédent annuel	46 500	46 500	2 524 500
Solde, début de l'exercice	2 783 500	2 783 500	259 000
Solde, fin de l'exercice	2 830 000	2 830 000	2 783 500

Entre 2001 et 2006, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada – Nouveau-Brunswick a fourni à la Ville du financement dans le but de contribuer à la construction d'actifs d'eau et d'égouts. Les accords exigent de la Ville qu'elle maintienne un fonds de réserve pour remplacement, qui ne peut servir qu'au paiement du coût de remplacement des éléments d'immobilisations spécifiés, à moins que le ministre de l'environnement et des gouvernements locaux n'autorise un autre usage.

Le 24 novembre 2014, le conseil communal a adopté une résolution autorisant la création d'un fond de réserve de capital pour l'utilité de l'eau et des égouts. En 2015, le fonds d'exploitation de l'eau et des égouts n'a contribué nul au fonds de réserve (2 500 000 \$ en 2014)

The City of Saint John
Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

22. Immobilisations corporelles

	Terrains	Aménagements de terrains	Améliorations locatives	Bâtiments	Véhicules	Machinerie et équipement	Transport	Réseaux d'eaux et d'eaux usées	Actifs en construction	Total 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT										
Solde au début de l'exercice	151 836 750	35 890 458	1 610 979	228 552 630	46 607 780	12 548 410	438 794 891	551 768 285	15 924 182	1 483 534 365
Acquisitions et transferts	539 973	3 932 708	94 892	1 724 743	4 523 067	1 240 702	11 745 240	7 820 732	7 790 491	39 412 548
Cessions	37 294	562 989	-	212 791	2 117 413	1 955 909	6 169 855	1 158 602	-	12 214 853
Solde à la fin de l'exercice	152 339 429	39 260 177	1 705 871	230 064 582	49 013 434	11 833 203	444 370 276	558 430 415	23 714 673	1 510 732 060
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début de l'exercice	-	12 428 429	1 483 544	102 289 543	25 725 255	7 612 583	187 176 108	217 987 478	-	554 702 940
Amortissement au cours de l'exercice	-	1 403 616	12 064	5 908 773	3 124 721	1 800 783	12 345 409	12 459 078	-	37 054 444
Amortissement cumulé sur les cessions	-	289 569	-	193 163	2 063 998	1 955 909	4 015 181	779 596	-	9 297 416
Solde à la fin de l'exercice	-	13 542 476	1 495 608	108 005 153	26 785 978	7 457 457	195 506 336	229 666 960	-	582 459 968
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 339 429	25 717 701	210 263	122 059 429	22 227 456	4 375 746	248 863 940	328 763 455	23 714 673	928 272 092
Comprend les éléments suivants :										
Actifs du Fonds d'administration générale	152 339 429	25 717 701	210 263	122 059 429	22 227 456	4 375 746	248 863 940	-	7 106 185	582 900 149
Actifs d'eau et d'eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	328 763 455	16 608 488	345 371 943
	152 339 429	25 717 701	210 263	122 059 429	22 227 456	4 375 746	248 863 940	328 763 455	23 714 673	928 272 092

**The City of Saint John
Notes complémentaires**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

22. Immobilisations corporelles (suite)

	Terrains	Aménagements de terrains	Améliorations locatives	Bâtiments	Véhicules	Machinerie et équipement	Transport	Réseaux d'eaux et d'eaux usées	Actifs en construction	Total 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT										
Solde au début de l'exercice	151 133 235	35 620 576	1 553 358	224 562 286	44 950 966	12 686 168	431 560 728	517 414 700	33 637 484	1 453 119 501
Acquisitions et transferts	730 899	327 958	57 621	4 320 335	4 032 221	1 314 516	15 660 930	36 171 385	(17 713 302)	44 902 563
Cessions	27 384	58 076	-	329 991	2 375 407	1 452 274	8 426 767	1 817 800	-	14 487 699
Solde à la fin de l'exercice	151 836 750	35 890 458	1 610 979	228 552 630	46 607 780	12 548 410	438 794 891	551 768 285	15 924 182	1 483 534 365
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début de l'exercice	-	11 402 935	1 476 735	96 687 249	25 161 032	7 212 458	181 762 603	207 323 858	-	531 026 870
Amortissement au cours de l'exercice	-	1 083 570	6 809	5 853 757	2 883 042	1 852 398	12 105 530	11 953 130	-	35 738 236
Amortissement cumulé sur les cessions	-	58 076	-	251 463	2 318 819	1 452 273	6 692 025	1 289 510	-	12 062 166
Solde à la fin de l'exercice	-	12 428 429	1 483 544	102 289 543	25 725 255	7 612 583	187 176 108	217 987 478	-	554 702 940
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151 836 750	23 462 029	127 435	126 263 087	20 882 525	4 935 827	251 618 783	333 780 807	15 924 182	928 831 425
Comprend les éléments suivants :										
Actifs du Fonds d'administration générale	151 836 750	23 462 029	127 435	126 263 087	20 882 525	4 935 827	251 618 783	-	4 417 952	583 544 388
Actifs d'eau et d'eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	333 780 807	11 506 230	345 287 037
	151 836 750	23 462 029	127 435	126 263 087	20 882 525	4 935 827	251 618 783	333 780 807	15 924 182	928 831 425

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

23. Information sectorielle

	Services gouvernementaux généraux	Services de protection	Services de transport	Services d'eau et d'égouts	Services d'hygiène du milieu	Services de mise en valeur de l'environnement	Services récréatifs et culturels	Services énergétiques	Données consolidées de 2015	Données consolidées de 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus										
Impôts fonciers	118 325 922	-	-	-	-	-	-	-	118 325 922	117 667 569
Subvention inconditionnelle	20 935 308	-	-	-	-	98 672	-	-	21 033 980	19 701 031
Autres revenus de source autonome	1 725 470	3 009 669	9 872 260	950	-	9 161 114	1 356 099	-	25 125 562	26 181 451
Revenus divers	1 371 071	42 329	-	13 678	-	15 000	30 403	-	1 472 481	1 836 991
Revenus tirés des services d'eau et d'égouts	-	-	-	37 745 373	-	-	-	-	37 745 373	38 472 819
Revenus des services énergétiques	-	-	-	-	-	-	-	5 916 736	5 916 736	1 869 443
Apports d'autres entités	145 914	-	5 354 085	2 120 301	-	4 255 124	45 801	-	11 921 225	11 943 607
	142 503 685	3 051 998	15 226 345	39 880 302	-	13 529 910	1 432 303	5 916 736	221 541 279	217 672 911
Charges										
Salaires et avantages sociaux	8 685 530	43 628 884	19 818 524	10 148 742	1 095 395	7 953 801	4 647 675	-	95 978 551	103 087 869
Biens et services	12 098 782	5 318 423	14 556 333	9 182 795	2 167 259	9 943 400	4 296 155	-	57 563 147	60 224 394
Amortissement des immobilisations corporelles	6 760 846	-	14 784 497	12 459 078	-	1 739 322	1 090 781	-	36 834 524	35 738 236
Intérêts et frais bancaires	4 517 471	-	281 466	2 822 267	-	393 663	136	-	8 015 003	8 449 040
Remboursement de la dette	-	-	465 255	-	-	-	-	-	465 255	512 450
	32 062 629	48 947 307	49 906 075	34 612 882	3 262 654	20 030 186	10 034 747	-	198 856 480	208 011 989
Excédent (déficit) pour l'exercice	110 441 056	(45 895 309)	(34 679 730)	5 267 420	(3 262 654)	(6 500 276)	(8 602 444)	5 916 736	22 684 799	9 660 922

**The City of Saint John
Notes complémentaires**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

24. Rapprochement de l'excédent annuel

	Fonds de fonctionnement général	Fonds de capital général	Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	Fonds de capital de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	Entités contrôlées	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (déficit) annuel pour 2015	38 201 811	(19 470 199)	16 732 013	(10 338 775)	(2 440 051)	22 684 799
Ajustements à l'excédent (au déficit) annuel selon les exigences de financement						
Éliminations	(15 404 163)	20 119 266	(11 984 114)	15 532 331	10 163 044	18 426 364
Amortissement	-	20 197 036	-	12 459 078	-	32 656 114
Revenus tirés de biens donnés	-	(580 924)	-	-	-	(580 924)
Excédent (déficit) de l'avant-dernier exercice	567 702	-	560 000	-	-	1 127 702
Charge au titre des congés de maladie	2 268 400	-	-	-	-	2 268 400
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(3 014 200)	-	-	-	-	(3 014 200)
Charge de retraite	(9 761 800)	-	-	-	-	(9 761 800)
Amortissement des gains et pertes actuariels	(395 300)	-	-	-	-	(395 300)
Remboursement du capital de la dette à long terme	(10 790 869)	-	(4 493 000)	-	-	(15 283 869)
Charge au titre des indemnités d'invalidité	(1 255 109)	-	(170 450)	-	-	(1 425 559)
Total des ajustements à l'excédent (au déficit) annuel pour 2014	(37 785 339)	39 735 378	(16 087 564)	27 991 409	10 163 044	24 016 928
Excédent (déficit) annuel du Fonds pour 2014	416 472	20 265 179	644 449	17 652 634	7 722 993	46 701 727

**The City of Saint John
Notes complémentaires**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

25. Fonctionnement des entités contrôlées

	Saint John Transit	Commission sur le stationnement	Non Profit Housing	Saint John Development Corporation	Parcs industriels de Saint John	Commission de Harbour Station	Commission du centre aquatique
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Total de l'actif	29 244 087	25 897 258	16 479 484	31 066 453	10 259 270	1 910 861	177 960
Total du passif	15 535 398	11 913 227	12 688 928	381 614	1 865 541	1 182 823	388 847
Excédent (déficit) accumulé	13 708 689	13 984 031	3 790 556	30 684 839	8 393 729	728 038	(210 887)
Total des revenus	4 529 559	2 328 983	3 675 717	556 277	3 523 968	2 749 145	1 913 697
Total des charges de fonctionnement	12 292 944	2 892 810	2 478 577	1 848 651	276 138	3 215 423	2 571 782
Excédent (déficit) annuel	(7 763 385)	(563 827)	1 197 140	(1 292 374)	3 247 830	(466 278)	(658 085)
	Centre du commerce et des congrès	Services énergétiques	Aréna Lord Beaverbrook	Bibliothèque publique de Saint John	Jeux Canada Games Foundation	Données consolidées de 2015	Données consolidées de 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Total de l'actif	928 145	50 833 600	191 914	674 468	7 148 057	174 811 557	174 344 105
Total du passif	1 041 336	-	55 841	55 500	16 900	45 125 955	44 769 089
Excédent (déficit) accumulé	(113 191)	50 833 600	136 073	618 968	7 131 157	129 685 602	129 575 016
Total des revenus	489 474	5 916 736	206 577	204 055	30 403	26 124 591	19 308 509
Total des charges de fonctionnement	773 552	-	390 845	562 115	-	27 302 837	28 169 499
Excédent (déficit) annuel	(284 078)	5 916 736	(184 268)	(358 060)	30 403	(1 178 246)	(8 860 990)

Les entités susmentionnées sont incluses dans les états financiers consolidés.

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

26. Rapprochement de l'insuffisance du financement à l'adoption des NCSP

	Charge de retraite reportée	Ententes spéciales de prestations de retraite complé- mentaires	Régime de retraite pour les employés souffrant de maladie du cœur et de lésions pulmonaires	Indemnités de retraite
	\$	\$	\$	\$
Passifs au 31 décembre 2014 calculés à l'adoption des NCSP	1 250 000	1 073 500	3 445 700	3 750 300
Montant des passifs au 31 décembre 2014 financés au cours de l'exercice considéré	(1 250 000)	(21 700)	1 318 000	165 900
Solde du montant à financer au cours des prochains exercices	-	1 051 800	4 763 700	3 916 200

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

27. Revenus et charges

	Budget 2015 (non audité) \$	2015 \$	2014 \$
REVENUS			
Autres revenus autonomes			
Services gouvernementaux généraux	3 489 491	1 725 470	1 657 853
Services de protection	3 330 362	3 009 669	3 853 646
Services de transport	10 109 256	9 872 260	9 788 001
Services d'eau et d'égout	-	950	-
Services d'hygiène du milieu	-	-	21 680
Services de mise en valeur de l'environnement	9 404 255	9 161 114	9 590 713
Services récréatifs et culturels	1 721 186	1 356 099	1 269 558
	28 054 550	25 125 562	26 181 451
Apports d'autres entités			
Services gouvernementaux généraux	-	145 914	106 805
Services de protection	-	-	1 000 000
Services de transport	230 000	5 354 085	6 309 064
Services publics d'eau et d'égouts	-	2 120 301	3 481 846
Services de mise en valeur de l'environnement	520 000	4 255 124	543 496
Services récréatifs et culturels	-	45 801	502 396
	750 000	11 921 225	11 943 607

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

27. Revenus et charges (suite)

	Budget 2015 (non audité) \$	2015 \$	2014 \$
DÉPENSES			
Services gouvernementaux généraux			
Services législatifs			
Bureau du maire	178 893	151 239	176 276
Conseil communal	422 150	405 537	355 246
	601 043	556 776	531 522
Directeur général			
Directeur général	859 613	508 043	816 687
Planification	471 177	344 381	324 584
Affaires intergouvernementales	-	-	62 584
Communications	540 385	474 608	490 140
	1 871 175	1 327 032	1 693 995
Services communs			
Hôtel de Ville	1 824 110	1 644 784	1 813 861
Évaluation foncière	1 286 007	1 286 007	1 278 852
Assurance responsabilité civile	650 000	650 678	616 557
	3 760 117	3 581 469	3 709 270
Autres			
Greffier communal	662 296	653 864	653 094
Ressources humaines	1 570 024	1 328 698	1 433 756
Finances	1 873 663	2 384 112	2 241 322
Avocat	751 815	614 262	711 441
Gestion des matériaux	1 061 631	1 074 103	1 027 119
Systèmes et soutien informatiques	2 222 368	2 399 676	2 255 698
Assurance	267 860	260 345	216 573
Frais de la dette	27 830 679	7 462 095	7 223 441
Amortissement	-	6 760 846	6 364 613
Autres	-	3 618 266	5 484 086
Commission de services régionaux	41 085	41 085	53 226
	36 281 421	26 597 352	27 664 369
Total des services gouvernementaux généraux	42 513 756	32 062 629	33 599 156

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

27. Revenus et charges (suite)

	Budget 2015 (non audité) \$	2015 \$	2014 \$
Services de protection			
Protection policière			
Activités policières	13 704 810	13 520 928	12 920 814
Services de soutien	2 130 541	1 811 955	2 186 008
Administration	1 917 589	1 991 525	1 865 473
Stations et bâtiments	1 066 268	1 019 278	963 700
Enquêtes criminelles	4 054 508	4 604 536	4 930 820
Services de détention	540 000	332 341	532 491
Véhicules	856 043	426 923	517 453
	24 269 759	23 707 486	23 916 759
Protection contre les incendies			
Activités de lutte contre les incendies	20 666 397	19 867 945	20 233 725
Enquêtes sur les incendies	73 166	61 459	60 346
Prévention des incendies	979 472	927 635	921 039
Formation d'incendie	7 500	434	-
	21 726 535	20 857 473	21 215 110
Autres services de protection			
Services d'inspection	995 755	942 421	1 018 565
Services d'application de la loi	191 692	191 638	190 884
Normes minimales	290 356	261 724	261 265
Bâtiments dangereux	409 530	335 936	520 595
Contrôle des animaux	83 260	83 260	82 743
Mesures d'urgence	292 601	267 860	132 576
Centre de répartition d'urgence	2 488 769	2 299 509	2 273 378
	4 751 963	4 382 348	4 480 006
Total des services de protection	50 748 257	48 947 307	49 611 875

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

27. Revenus et charges (suite)

	Budget 2015 (non audité)	2015	2014
	\$	\$	\$
Services de transport			
Travaux publics			
Chemins et trottoirs	14 485 144	14 598 373	13 084 877
Autres services de drainage	2 411 692	2 075 798	2 023 091
Éclairage des rues	1 030 000	984 480	1 028 511
Opérations municipales	432 278	387 036	331 664
Amortissement – transport	-	12 345 409	12 105 530
Ouragans Arthur	-	-	133 500
	18 359 114	30 391 096	28 707 173
Parc de véhicules			
Entretien et réparations	1 190 274	1 365 609	1 098 974
Administration du parc	-	371 874	312 759
	1 190 274	1 737 483	1 411 733
Ingénierie			
Transport	484 575	214 740	259 202
Ingénierie et systèmes de contrôle de la circulation	2 352 228	1 916 187	1 967 679
	2 836 803	2 130 927	2 226 881
Administration du stationnement			
Administration du stationnement	560 379	460 815	480 892
	560 379	460 815	480 892
Entités contrôlées à l'externe			
Saint John Transit	11 890 748	12 292 944	12 920 014
Stationnement	3 169 616	2 892 810	2 919 698
	15 060 364	15 185 754	15 839 712
Total des services de transport	38 006 934	49 906 075	48 666 391

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

27. Revenus et charges (suite)

	Budget 2015 (non audité)	2015	2014
	\$	\$	\$
Services d'eau et d'égouts			
Eau et eaux usées de Saint John			
Eau potable	9 379 000	7 750 061	7 166 561
Eau industrielle	1 622 000	890 143	878 422
Eaux usées	9 548 000	8 451 057	8 244 433
Gestion des infrastructures	1 357 000	613 615	582 971
Charges internes	614 000	244 969	519 193
Charges fiscales	19 851 000	4 203 961	4 384 742
Amortissement	-	12 459 076	11 953 130
Total des services d'eau et d'égouts	42 371 000	34 612 882	33 729 452
Services d'hygiène du milieu			
Service sanitaire	3 546 103	3 262 654	3 350 209
Total des services d'hygiène du milieu	3 546 103	3 262 654	3 350 209
Services de mise en valeur de l'environnement			
Recherche et planification			
Service d'urbanisme	1 262 568	1 149 514	1 060 270
Plan SJ	397 596	314 532	273 316
	1 660 164	1 464 046	1 333 586
Administration et systèmes d'information géographique (SIG)			
SIG	326 379	273 120	308 950
Atelier de menuiserie	419 205	378 034	305 370
	745 584	651 154	614 320
Développement économique			
Stratégie de croissance	-	-	-
Section commune du Market Square	2 333 116	2 148 960	2 153 712
Développement économique régional	475 000	475 000	475 000
Commission des installations régionales	1 929 784	714 951	712 635
Parcs industriels de Saint John	270 000	-	-
	5 007 900	3 338 911	3 341 347

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

27. Revenus et charges (suite)

	Budget 2015 (non audité)	2015	2014
	\$	\$	\$
Gestion immobilière			
Gestion des immeubles	1 150 203	949 820	1 201 703
Biens immobiliers	330 415	268 245	296 496
	1 480 618	1 218 065	1 498 199
Autres services de mise en valeur de l'environnement			
Marché public	952 194	1 013 744	938 362
Tourisme	1 000 000	993 324	918 411
Développement communautaire	205 343	186 819	212 613
	2 157 537	2 193 887	2 069 386
Entités contrôlées à l'externe			
Saint John Development Corporation	731 875	1 848 651	1 869 085
Commission de Harbour Station	3 263 888	3 215 423	3 361 754
Commission du centre aquatique	2 540 807	2 571 782	2 367 131
Centre du commerce et des congrès	830 783	773 552	858 985
Saint John Non Profit Housing	3 478 490	2 478 577	2 627 726
Parcs industriels de Saint John	458 400	276 138	275 174
	11 304 243	11 164 123	11 359 855
Total des services de mise en valeur de l'environnement	22 356 046	20 030 186	20 216 693
Services récréatifs et culturels			
Subventions culturelles			
Autres subventions culturelles	1 962 219	1 240 841	1 462 133
	1 962 219	1 240 841	1 462 133
Parcs			
Rockwood Park	549 422	482 964	488 344
Services généraux liés aux parcs	1 991 233	1 658 772	1 795 450
	2 540 655	2 141 736	2 283 794

The City of Saint John

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

27. Revenus et charges (suite)

	Budget 2015 (non audité)	2015	2014
	\$	\$	\$
Services communautaires			
Parcs et terrains de jeux	279 515	196 737	240 888
Services récréatifs et parcs	329 116	314 819	248 460
P.R.O. Jeunesse	112 078	94 927	92 242
	720 709	606 483	581 590
Autres services récréatifs et culturels			
Sports et loisirs	3 165 138	3 054 002	3 104 104
Centres communautaires	974 984	844 554	859 778
Services culturels	118 960	103 390	113 036
Amortissement – Loisirs	-	1 090 781	990 646
	4 259 082	5 092 727	5 067 564
Entités contrôlées à l'externe			
Aréna Lord Beaverbrook	392 881	390 845	396 265
Bibliothèque publique de Saint John	573 363	562 115	573 667
	966 244	952 960	969 932
Total des services récréatifs et culturels	10 448 909	10 034 747	10 365 013
Services énergétiques			
Services énergétiques	-	-	8 473 200
Total des services énergétiques	-	-	8 473 200
TOTAL DES DÉPENSES	209 991 005	198 856 480	208 011 989